

COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE PSA RETAIL LILLE

Mercredi 30 Juin 2021 à 8 h 30

Réunion skype et présentiel à Villeneuve d'Ascq

Pour la Direction : L. CONVENANT Directeur Région Nord – H. JULIA ZMRH – N. CHEKROUN Assistante de direction

Pour les représentants du personnel

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<u>1^{er} collègue</u>	PRUVOST Marc (abs) MACHNITZKE Gunther (abs) DEBAY Yorick THUILLIER Vincent (abs) DEVRIEZE Ludovic	DERONE BRUNO (abs) SERROEN Valérie (abs) PHILIPPE Brigitte (abs)
<u>2^{ème} collègue</u>	LESTIENNE Audrey (abs) DERONE Christelle (abs) DOUBLECOURT Guillaume PETIT Thierry (abs) LAMARRE Anthony (abs)	- CATTIAUX Thierry (abs) VELS Jérémy (abs) - -
<u>3^{ème} collègue</u>	MICHALSKI François – Secrétaire du CSE	DECOTTIGNIES Jean-François (abs)

Représentants syndicaux au CSE : **DEPREZ Laurent** (FO)absent - **CLEMENT Emeline** (CFTC) absent - SOUMEUR M'Hamed (CGT) : Absent

Objet de notre CSE EXTRA : information et consultation du CSE sur le projet de prolongation des horaires collectifs de 38H75 des productifs de l'APV du 1 au 30 Juillet 2021

Présentation par M Convenant : Pour rappel L'avenant n3 du 11 février 2021 de l'accord de performance APV du 17 juin avait suspendu l'horaire collectif de 38H75 pour les productifs de l'APV jusqu'au 31 mai 2021.

Lors de la réunion du CSE du 27 Mai 2021, les membres du CSE PSA RETAIL LILLE ont été informés que cet horaire collectif s'appliquera nouveau du 1^{er} au 30 JUIN 2021.

Au vue de la conjoncture et de l'activité que nous avons et qui nous est favorable. Le fait d'avoir ré ouvert ce volant d'activité sur le mois de juin nous a permis d'être parmi les rares en France à avoir fait les 100% sur notre budget initial. C'est une très belle performance vu la conjoncture actuelle.

M. CONVENANT précise que du côté Peugeot nous avons 611 voitures à immatriculer sur le mois de juin et à hier soir à 21h, nous avons finalisé 255 véhicules en mettant en plus des VD. Car nous n'avons pas de production.

M. CONVENANT ajoute que la communication et la relance client APV portent ses fruits. Comme vous le savez cela fait partie des activités qui vont nous aider à consolider les résultats économiques pour compenser les difficultés liées aux activités VN.

M. CONVENANT annonce que le souhait n'est pas de reconduire pour 1 an, mais simplement répondre à une demande qui est ponctuelle. Le mois d'Aout n'étant pas généralement un mois à forte fréquentation, car les aoutiens ont tendance à quitter notre région du Nord pour aller vers le sud. Nous avons souhaité simplement nous mettre dans un contingent d'organisation de cette prolongation à fin juillet afin de répondre aux demandes des clients. Et dans le même temps pour pouvoir palier aux absences programmées des départs en congés qui ont démarré. Pour pouvoir répondre aux fortes sollicitations du moment ; on a pris la décision en concertation avec Romain

LALUCE de prévoir cette prolongation sur le mois de juillet avec cette accord de performance pour le cycle horaire de 38H75 pour tous les effectifs.

M. CONVENANT ajoute que M. LALUCE est connecté pour répondre aux éventuelles questions plus spécifiques afin de comprendre cette décision. Vous devez le voir au niveau de l'atelier, nous avons pas mal de besoin. Sachez que nous avons également la possibilité d'avoir recours à des effectifs intérim. Nous avons 14 lignes intérim qui nous ont été validé. Nous devons en profiter car les 2 mois précédents Avril et Mai étaient en demi-teinte avec des objectifs réalisés à 85% du budget. Nous avons absolument besoin de ce mois de juin et s'assurer un mois de juillet dans la continuité pour rattraper les mois précédents.

Questions-réponses

Mr MICHALSKI : Est-ce que se sera renouveler au mois d'aout ?

Mr CONVENANT : Concernant le mois d'aout, pour le moment ce n'est pas prévu. Si je n'ai pas la certitude que le travail soit là, nous avons le risque d'avoir trop de masse salariale. Le choix est de ne pas intégrer le mois d'aout mais plutôt d'ouvrir les heures supplémentaires en fonction des besoins et dans le cadre du volontariat. On sera peut-être amené à refaire un CSE extraordinaire ou l'intégrer dans le CSE ordinaire de fin juillet suivant le remplissage des rendez-vous.

M DEBAY : les salariés qui vont rentrer de congés seront sûrement déçus en apprenant qu'ils vont encore devoir faire des heures supplémentaires. Le personnel aimerait pouvoir profiter des fins de journée en famille s'il y a du beau temps.

Mr CONVENANT : Quand on a du travail c'est rassurant, ce n'est pas le cas pour tous. Je suis passé hier en séance résultat France : nous sommes 2 sur la France capable d'approcher le 100%. Nous voulons protéger les collaborateurs autant sur leur vie privée que leur vie professionnelle. Aujourd'hui vous connaissez l'état de nos comptes : le travail est là. Nous devons être agile et répondre aux besoins. Nous ferons en sorte de mettre les ressources et les plages horaires au bon moment : pour être dans le juste traitement de nos clients et nos collaborateurs. Il faut combiner les 2. Si maintenant au mois d'aout nous avons une très forte demande, nous repasserons par une séance pour une prolongation de l'accord 38H75. Et les collaborateurs en congés seront prévenus du cycle horaire pour leur retour.

Cela fait partie des grands changements qui vont co exister. Les décisions qui vont dans ce sens ont intérêt de protéger les intérêts communs.

Mr MICHALSKI : C'est dommage que nous ne puissions pas prévenir les collaborateurs plutôt. Nous les prévenons la veille pour le lendemain.

Mr CONVENANT : Je comprends tout à fait. Mais je ne peux pas engager un mois d'impact de masse salariale sans avoir une certitude réelle de remplissage des rendez-vous. Nous devons passer par une validation en centrale, pour ensuite faire la convocation de ce CSE extraordinaire.

M DEBAY : Le ressenti pour les salariés est que chaque décision est prise à la dernière minute. Les collaborateurs ont également des obligations, ils doivent aussi pouvoir s'organiser par exemple avec les nounous. Je suis là pour représenter les salariés et tenir l'équilibre mais ce n'est pas évident.

Mr CONVENANT : J'entends bien qu'en tant qu'élu vous êtes sollicité et interrogé sur ses sujets.

Depuis mars 2020, nous sommes dans l'incertitude au niveau de l'organisation, de l'activité, le solde des créances et des productions des usines. Il y a des sujets pas forcément anticipés pour s'organiser. Après s'il faut on peut faire du cas par cas et désigner des personnes qui feront 38H75. Mais ce que je veux c'est le meilleur pour tout le monde et la protection de la vie privée des collaborateurs. Sans oublier la protection de la vie de l'entreprise et la protection de l'emploi. Je me dois de prendre cette décision et de vous la partager. Je vous remercie pour cette transparence et je comprends les sollicitations de chacun. Je suis disponible pour discuter avec ceux qui ne comprendraient pas cette décision.

Nous avons fait 2 mois à 85% du budget on est proche du résultat à l'heure mais pas en masse. Il nous manque des centaines de milliers d'euros de résultat. Là nous avons moyen de sortir un mois de juillet qui sera mieux et qui nous permettra d'atteindre le budget comme au mois de juin.

M DEBAY : Est-ce que l'accord pourra être arrêté et remis en fonction de l'activité de chacun des sites ou des services ?

M CONVENANT : Il y a du travail partout en ce moment

M DEBAY : Oui ; mais est ce que le chef de service pourra suspendre en fonction de l'activité ?

M CONVENANT : Pour la bonne compréhension de tous, lors de la mise en place d'un accord : nous rentrons dans un cycle global pour la totalité du personnel APV. Les cycles horaires sont enregistrés en masse. Si jamais le travail venait à se tarir ce qui pourrait justifier la non continuité de l'accord quelque soit le site. Il faudrait que l'on arrête l'accord pour revenir un cycle normal. Et que l'on fasse ouvrir les heures supplémentaires sur les sites ayant un surcroît d'activité. Les heures supplémentaires sont basées sur le volontariat, sauf si on décide en CSE de nommer des personnes. Ceux-là devront faire des heures supplémentaires qui rentrent dans le contingent légal. L'accord de performance permet de mettre tout le monde au même niveau alors que si on désigne des personnes en particulier : cela pourrait créer le mécontentement de certains.

M LALUCE : On connaît chaque année sur la région NORD au mois de juillet un accroissement très important de travail. La décision de l'accord de performance est uniquement sur le mois de juillet car je suis à peu près sûr aujourd'hui de pouvoir garantir les 15 premiers jours de juillet. Et les tableaux continuent de se remplir. Nous recherchons également de nouveaux bras et profils via les boîtes d'intérim pour pouvoir sortir les volumes. Nous avons retrouvé une activité que nous n'avions pas vu depuis l'avant COVID. Au moins d'août par contre on connaît une baisse d'activité comme chaque année. Pour les horaires, nous restons dans la continuité de ceux qui existent déjà sur le mois de juin.

M CONVENANT : Aujourd'hui nous avons fait la demande d'intérimaire supplémentaire car malgré l'accord sur le mois de juin. J'ai obtenu 14 lignes supplémentaires en plus du cycle de 38h75. C'est la raison pour laquelle la demande de l'accord du mois de juillet est complètement justifiée pour assurer l'activité du mois de juillet.

M DEVRIEZE : Est-ce que ce sera les mêmes horaires ?

M LALUCE : oui c'est la continuité du mois de juin.

M JULIA nous informe qu'au mois de septembre une nouvelle négociation va redémarrer sur un nouvel accord performance APV que nous vous partagerons lors du prochain CSE de Septembre

M CONVENANT : Nous allons procéder au vote

Membres votant

Y. DEBAY – Abstention

L. DEVRIEZE Favorable

G. DOUBLECOURT Favorable

F. MICHALSKI Favorable

Mr CONVENANT annonce que l'information sera transmise aux CDS ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs AP.